



# Exercice de sécurité civile

# **PCAS - Bourgoin-Jallieu**

## Jeudi 25 novembre 2010







## **Contacts presse:**

➤ **Préfecture de l'Isère** : Sarah BARBIERI - 04-76-60-48-07

**PCAS**: Pascal GUERRINI - 04-74-93-63-33

➤ Ville de Bourgoin-Jallieu : Stéphane TRINCHERO - 04-74-93-00-54

## **SOMMAIRE**

LE COMMUNIQUE DE PRESSE	3
LA PRESENTATION DE L'EXERCICE	4
LES FICHES D'INFORMATION	
Fiche 1 : Le programme d'accueil de la presse	7
Fiche 2 : L'organisation de crise interne : le P.O.I.	8
Fiche 3 : L'organisation de crise externe : le P.P.I.	9
Fiche 4 : Le site de PCAS	10

## LE COMMUNIQUE DE PRESSE

Le jeudi 25 novembre 2010, la préfecture de l'Isère, en collaboration avec les services de l'Etat et la ville de Bourgoin-Jallieu, organise un exercice de sécurité civile qui concernera l'entreprise PCAS, spécialisée dans la fabrication de produits chimiques destinés aux industriels de la parfumerie et de la pharmacie.

Le scénario retenu consiste à simuler l'incendie d'un liquide inflammable au niveau d'un bâtiment. Cet exercice conduira à la mise en oeuvre des dispositions prévues dans le Plan d'Opération Interne (POI) permettant au site d'assurer la sécurité de l'installation et de ses personnels. L'incendie aura des effets externes à l'établissement (nuage toxique) ce qui entraînera le déclenchement du Plan Particulier d'Intervention (PPI) par le préfet de l'Isère.

L'exercice concernera essentiellement la commune de Bourgoin-Jallieu. Il permettra de tester la chaîne de décisions et la montée en puissance des postes de commandement. Ce sera par ailleurs l'occasion de tester, en « grandeur nature », l'organisation des secours, la mise en œuvre des consignes de sécurité mais aussi de sensibiliser la population à ce type d'événement.

Le jour de l'exercice, le préfet, directeur des opérations de secours, demandera aux habitants de la zone concernée, soit les personnes résidant dans un périmètre de 270 mètres autour du bâtiment concerné par l'incendie, de se mettre à l'abri. Ceux-ci seront prévenus notamment par les sirènes du site et par tout autre moyen mis à disposition des services publics.

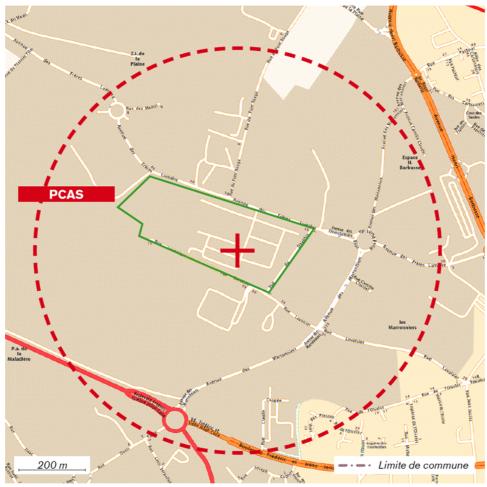
La circulation sera perturbée dans la zone concernée le matin du 25 novembre (tout spécialement les secteurs de l'usine PCAS, du centre commercial Leclerc, du gymnase de la Fraternelle et du carrefour de l'Oiselet).

L'exercice mobilisera les personnels de PCAS ainsi que les services opérationnels de l'Etat: police, service départemental d'incendie et de secours, SAMU, DREAL..... Les élus locaux seront étroitement associés au déroulement de l'exercice dont la vocation est aussi d'améliorer l'information des populations. A cette occasion, la commune de Bourgoin-Jallieu activera son Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Cet exercice est ouvert aux médias. Les journalistes qui souhaitent le suivre doivent se faire accréditer auprès du service communication de la préfecture (04-76-60-48-07)

### LA PRESENTATION DE L'EXERCICE

L'exercice du jeudi 25 novembre 2010 matin, qui a lieu à PCAS à Bourgoin-Jallieu est une simulation de type «sécurité civile », prévoyant l'alerte et la mise à l'abri de la population située dans un périmètre de 270 mètres autour du bâtiment concerné par l'accident.



 Périmètre d'information minimal. Il correspond à un scénario de fuite d'un conteneur d'acroléine.

### Les objectifs:

Cet exercice a pour objectif de tester le dispositif d'alerte et l'organisation de crise mis en place par le préfecture de l'Isère, dans le cadre du Plan Particulier d'Intervention (PPI).

La ville de Bourgoin-Jallieu sera également associée à travers la mise en œuvre de son plan communal de sauvegarde.

#### Le déroulement :

L'exercice du jeudi 25 novembre 2010 simulera un incendie d'un liquide inflammable dans un bâtiment du site. Celui-ci amènera **l'établissement à déclencher son Plan d'Opération Interne** (POI). Dès le déclenchement du P.O.I., la direction de PCAS prendra contact avec les pouvoirs publics et les tiendra régulièrement informés de l'évolution de la situation.

Très vite l'incendie entraînera un rejet toxique susceptible de sortir de l'enceinte de l'établissement ce qui nécessitera le déclenchement par le préfet du Plan Particulier d'Intervention (PPI) avec l'activation des sirènes. La population devra suivre les consignes de mise à l'abri.

Le préfet, en fonction de l'évolution de la situation, mettra progressivement en oeuvre son état-major de crise : le centre opérationnel départemental (COD) en préfecture, un poste de commandement opérationnel (PCO) et un poste médical avancé (PMA) au gymnase de la Fraternelle à Bourgoin-Jallieu, seront activés.

Le bouclage routier du périmètre sera testé pendant une durée limitée, sauf circonstances exceptionnelles. Des déviations seront mises en place.

### Les actions mises en place le jour de l'exercice :

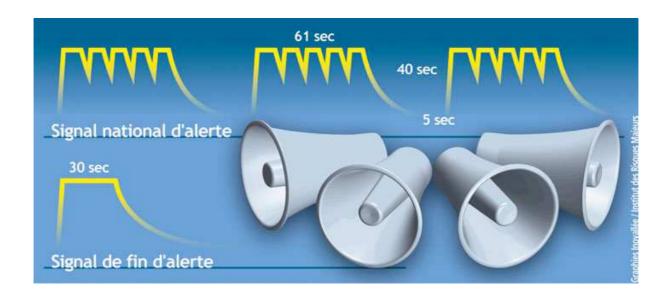
- > Déclenchement des sirènes ;
- > Activation du COD (Centre Opérationnel Départemental) en préfecture ;
- Activation du PCO (Poste de Commandement Opérationnel) et du PMA (Poste Médical Avancé) au gymnase de la Fraternelle;
- Bouclage effectif de la zone, dans un rayon de 270 mètres ;
- Mise à l'abri des entreprises et de la population résidant dans le rayon des 270 mètres;
- Prise en charge de victimes fictives ;
- Déclenchement par la commune de Bourgoin-Jallieu du Plan Communal de Sauvegarde.

#### **Les participants:**

Le préfet, directeur des opération de secours, gère l'ensemble de la situation, en relation avec :

- Les services de secours et de sécurité : pompiers, police, SAMU, délégation territoriale départementale de l'ARS ;
- PCAS;
- La mairie de Bourgoin-Jallieu.

## La sirène PPI:



## LES FICHES D'INFORMATION

#### Fiche 1

#### EXERCICE DE SECURITE CIVILE Entre 8 H 45 et 12 H 30

#### programme d'accueil de la presse

### 08h45- 10h00 PCAS

- O8h30 Accueil de la presse sur le site. Point sur le déroulement de l'exercice et présentation des moyens humains et techniques mis en œuvre dans le cadre du plan d'opération interne.
- 09h00 Début de l'exercice en présence de la presse.

## 10h00 Dans le périmètre de sécurité

Les journalistes pourront assister à la mise à l'abri d'une classe de première dans les locaux du Palais des Sports de Bourgoin-Jallieu. Les élèves étant mineurs, aucune image ne sera possible.

Seront toutefois possibles:

- des images de la population, PC des communes, barrages routiers (...)
- des interviews

Les journalistes seront ensuite conduits au

## Poste de commandement opérationnel Dans les locaux de « La fraternelle » à Bourgoin-Jallieu

Où ils auront la possibilité de visiter le PCO et le PMA

## A l'issue de l'exercice Conférence de presse dans les locaux de « La fraternelle »

Animée par la Préfecture, Monsieur le Sous-Préfet de La Tour du Pin l'exploitant et la commune de Bourgoin-Jallieu

(Les horaires peuvent être amenés à évoluer légèrement en fonction de l'exercice)

#### Fiche 2

#### L'organisation de crise interne

## Le plan d'opération interne (P.O.I.)

En cas d'accident, une organisation de crise interne au site est mise en place : il s'agit du plan d'opération interne (P.O.I.).

Cette organisation, dont les buts sont de diagnostiquer, pronostiquer, réduire les conséquences de l'événement sur les installations et de limiter la dispersion de produits dans l'environnement, comprend également la mise en place de moyens d'information des pouvoirs publics et des médias.

Ce plan met en œuvre les moyens techniques et humains nécessaires à l'appui des opérateurs de conduite et à la maîtrise de la situation, tant sur le plan de la protection du personnel que sur le plan technique.

Le déclenchement du P.O.I. est de la responsabilité du site chimique. Dès son application, le préfet du département en est averti.

A partir de ce moment là, le préfet est tenu informé en permanence de l'évolution de la situation à l'intérieur du site.

#### Fiche 3

### L'organisation de crise externe

#### Le plan particulier d'intervention (P.P.I.)

Le plan particulier d'intervention (P.P.I.) est un plan de secours destiné à protéger les populations, les biens et l'environnement en cas d'accident grave.

En application du décret du 13 septembre 2005 sur les plan d'urgence, le préfet est responsable de son élaboration, de sa mise à jour et de son déclenchement.

#### Le contenu du plan particulier d'intervention

Le P.P.I. sert à coordonner l'ensemble des moyens mis en œuvre pour assurer la protection de la population en cas d'accident. Il précise les missions des différents services concernés, les schémas de diffusion de l'alerte et les moyens matériels et humains.

Le P.P.I. est le fruit d'un travail de concertation réalisé dans le but d'intervenir avec efficacité et rapidité, si un accident devait se produire. Ce travail est synthétisé sous la forme d'un document qui comprend :

- la description de l'installation et de son environnement humain
- la définition du risque (recensement des scénarios d'accident)
- les procédures d'alerte et d'information
- les fiches réflexes : missions et consignes propres à chaque service intervenant
- les moyens de protection de la population.

Parmi les mesures envisageables pour limiter l'impact direct sur les populations d'une fuite de gaz toxique, on peut citer :

- la mise à l'abri dans les habitations,
- la fermeture des portes, fenêtres... arrêt des climatisations, ventilations mécaniques...
- écouter France Bleu Isère, afin de recueillir toutes les informations utiles pour prévenir les risques identifiés.

#### Fiche 4

#### **PCAS**



## Historique de l'établissement

- L'établissement a pour origine la Manufacture de Produits Chimiques du Dauphin, usine créée dans les années 1920 pour fabriquer du lévo-menthol et s'étant développée dans la production de molécules à destination de l'industrie de la parfumerie.
- Après une cessation d'activité en 1976, elle est rachetée par PCAS en 1977.

## Présentation de l'établissement et de ses activités

- L'activité est orientée vers l'industrie de la parfumerie, l'industrie pharmaceutique, l'industrie du verre...
- L'établissement exerce une activité de chimie fine polyvalente. Les installations, conçues pour s'adapter aux diverses fabrications réalisées, sont constituées de réacteurs en acier ou en acier inoxydable. La purification des produits est réalisée par distillation ou par essorage et séchage.
- Tous les procédés sont discontinus.

## Réglementation et dispositions auxquelles est soumis l'établissement

- L'arrêté préfectoral du 17/03/86 réglemente les activités du site.
- L'étude de danger a été mise à jour en mai 2007.
- Le plan de secours en cas d'accident majeur, dénommé PPI (Plan Particulier d'Intervention) est opérationnel depuis avril 2007.
- Le périmètre actuel de ce plan sera sensiblement réduit suite à la révision de létude des da ngers du site.